



MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Alimentation

Sous-Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Bureau de la Réglementation et de la Mise sur le Marché des Intrants

Adresse : 251, rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : M.L.

Tél. : 01 49 55 45 94 Fax : 01 49 55 59 49

Réf :

APC

2 Stable Court Busines Centre  
Water Lane Farm Tarbock  
L35 1 RD, Knowsley  
Royaume – Uni

Paris, le

02 NOV. 2010

**Objet** : reconnaissance d'équivalence pour une nouvelle origine

Vu la demande de reconnaissance d'équivalence portant la référence 2010-0338 spe,  
Vu l'avis de l'ANSES du 14 Octobre 2010,

Les spécifications techniques de la substance active LAMBDA-CYHALOTHRINE d'origine APC décrites dans le dossier déposé par APC sous la référence n°2010-0338 spe par rapport à celles de la source déposée par SAPEC AGRO S.A reconnue au niveau européen et selon le document guide Sanco/10597/2003 rev.8.1. sont considérées comme équivalentes.

La nouvelle origine de la substance active LAMBDA-CYHALOTHRINE décrite dans le dossier déposé par APC sous la référence n°2010-0338 spe est officiellement reconnue équivalente.

Pour le Ministre et par délégation de la Directrice générale de l'alimentation,  
l'ICPEF, le Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,

Robert TESSIER